

Les collectivités locales à l'honneur ce week-end au Burundi

PANA, 04 août 2018 Bujumbura, Burundi - Le chef de l'Etat burundais, Pierre Nkurunziza, était signalé samedi à Mwumba, sa commune natale au Nord du pays, à l'occasion de la cinquième édition de la fête de la commune, «une collectivité territoriale décentralisée, chargée de la gestion des intérêts locaux de la population», se définit-elle dans la loi communale en vigueur au Burundi.

D'autres membres du gouvernement, ceux du Parlement, ainsi que les natifs évoluant ailleurs dans le pays devaient également converger vers les différentes communes d'origine pour célébrer la journée, «dans l'humilité», en se passant, notamment, de la cravate et en acceptant de consommer les produits du terroir, selon une recommandation officielle. Pas de tribunes de prestige non plus, mais de simples nattes ou de la paille à l'air libre pour accueillir les invités de marque dans le Burundi profond, tradition oblige, a expressément recommandé le ministre en charge des collectivités locales, Pascal Barandagiye. «Des tribunes de prestige et la cravate peuvent tenir à l'écart le petit peuple, alors qu'il faut nous rapprocher de lui », a-t-il étayé dans sa recommandation. Le port de chaussures est aussi un luxe dans le Burundi profond où près de 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, soit avec moins d'un dollar américain par jour, ont ironisé certains, dans le dos du ministre, lui prêtant un "populisme à outrance". La journée communale devait donner lieu à des échanges et débats publics sur la contribution des natifs au développement local. Du côté des pouvoirs publics, l'Etat alloue déjà, depuis 2015, un budget annuel de 500 millions de francs burundais (283.000 dollars américains) aux collectivités locales. Les subsides appuient des initiatives locales portant, entre autres, sur la création de petites entreprises de transformation des produits agricoles dans un pays où plus de 90% de la population vit de l'agriculture, essentiellement dans le milieu rural. D'autres projets ont trait à la protection de l'environnement, au développement de l'artisanat, à la mise en place des caisses d'épargne et de crédit, ainsi qu'aux infrastructures socio-économiques, comme l'adduction en eau potable, la construction d'écoles, de centres de santé et de voies de communication. A côté des subsides de l'Etat, les communes peuvent encore générer leurs propres revenus grâce à un système de fiscalité basé sur cinq principaux impôts et taxes communaux. Il s'agit de l'impôt sur le gros bétail, l'impôt foncier, l'impôt sur les revenus locatifs, la taxe sur les cycles et cyclomoteurs, ainsi qu'une taxe sur les produits de certaines cultures industrielles comme le café, le thé et le coton.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});